



**Département du Finistère
Commune de LANVEOC**

**ARRETE MUNICIPAL N° 143-2023-6.1 Police municipale
Réglementant la circulation Rue du Navarrou
Destruction d'un nid de frelons**

Nous, Maire de LANVEOC,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande formulée le 15 septembre 2023 par Monsieur Jean Pierre GALLOU représentant la société JP GALLOU CROZON

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité le lundi 18 septembre 2023 à l'occasion d'une opération de destruction de nid de frelons asiatiques.

ARRETONS :

Article 1 :

La circulation sera interdite à tous les moyens de transport et piétons le lundi 18 septembre à partir de 9 heures jusqu'à la fin de l'intervention :

- Rue du Navarrou à partir du n°25 et n°14.

Article 2 :

La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992. La signalisation fournie par les services techniques de la mairie est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise JP GALLOU CROZON.

Article 3 :

Conformément aux articles L411-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification.

Article 4 :

Madame le Maire de la Commune de LANVEOC et Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de CROZON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A LANVEOC, le 15 septembre 2023

Le Maire

Christine LASTENNET

Publié le 15.09.2023
Notifié le 15.09.2023

